

1. Procédures statutaires

1.1 Prise de présence et vérification du quorum (art. 61) :

	Présents	Absents
Yasmine Charara, parent, présidente et substitut au comité de parents au CSSRS	x	
Catherine Villeneuve, parent et vice-présidente	x	
Marianne Mondon, parent et représentante au comité de parents au CSSRS	x	
Laura Lefebvre, parent et substitut au comité de parent au CSSRS	x	
Céline Fouquet, parent substitut		x
Martin Jeanson, parent substitut		x
Judith Lachance, parent substitut		x
Carlye Watson, parent substitut		x
Gisèle Tardif, titulaire	x	
Mélanie Bell, titulaire	x	
Mégane Southière, enseignante	x	
Marie-Ève Brassard, technicienne au service de garde	x	
Louis-Charles Talbot, directeur		x
Karine Couture, directrice adjointe	x	
Stéphanie Hoarau, présidente du CÉA	x	

1.2 Nomination d'un(e) secrétaire

Marianne Mondon se propose, appuyée par Catherine Villeneuve et adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

- Conformément à nos discussions lors de la dernière rencontre le point 7.5. Nouvelles de la communauté (CÉA) devrait être le premier point après les procédures statutaires.
- Il est aussi suggéré de faire suivre le point 8. Correspondance.
- Ajout : 5.3. Communication entre les instances
- Après le point correspondance, faire suivre les points 5.2. et 5.3.
- Ajout : 4.1.1.3 : Activité Improvisation en parascolaire
- Ajout : 6.2 : Inscription scolaire en résumé (nouvelles politique et procédure d'organisation scolaire)

Gisèle Tardif propose l'adoption, secondée par Mélanie Bell et adoptée à l'unanimité.

1.4 Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2024

- Corriger les chiffres à partir du point 4. (actuellement les sous-points du point 4 débutent par 5.1.)
- Corriger les termes approuver et adopter où il y a lieu.
- Le point 4.2. est à corriger : « Le nouveau logo deviendra officiel si approbation du CSS.
- Correction : Marianne était présente et Catherine était absente

Yasmine Charrara propose l'adoption, secondée par Gisèle Tardif et adoptée à l'unanimité.

1.5. Suivis au procès-verbal du 23 octobre 2024 (art. 69)

Point Communication : proposition de faire une communication plus formelle des résultats du CÉ aux CÉAÉ.

2. Questions du public

N/A

7. Affaires nouvelles (1/2)

7.5 : Nouvelles du CAÉ

- Espace communauté / festif
Un comité s'est créé pour la fête du 40ème. Chantal Bégin est la représentante des professeurs
- Espace cour d'école N/A
- Espace santé/Bien-être N/A
- Espace Arts et Culture N/A
- Espace Vert N/A
- Espace Communication N/A
- Espace Financement

Campagne de financement de Noël : 3000 \$ net dans les coffres de la communauté. C'est un beau succès. Bravo!

Une discussion s'en suit:

- Toutes les campagnes au nom de l'Écollectif doivent être approuvées par le CÉ, car sollicité au nom de l'Écollectif nécessite une approbation du CÉ. On souligne l'importance que les moyens de financement reflètent les valeurs de l'école.
- Il serait judicieux de clarifier le rôle du comité de financement : il ne distribue pas d'argent, il est chargé de le lever. C'est le CA qui décide où sera versé l'argent.
Si l'argent est versé à l'école : l'école doit ouvrir auprès du CSSS un numéro de budget spécifique ([fonds à destination spéciale](#)). Ceci permet de spécifier que l'argent vient des parents, ce qui permet à l'école de protéger cet argent d'une année à l'autre (contrairement aux montants versés par la CSSS qui eux sont habituellement périmés au 30 juin). Pour ce faire, cependant, la visée de l'argent reçue (ce pourquoi le don a été fait par la communauté) doit être claire.
- Idéalement, il faut s'assurer que tous les efforts de financement, autre que ceux fait par la CSSS/équipe école, soient connus voir approuvés par l'espace financement, ce qui évite notamment les doublons (plusieurs groupes de l'Écollectif appliquant sur les mêmes programmes de financement) et permet de rationaliser les efforts..

- Si le CÉ approuve que des personnes ou groupes sollicitent de l'argent au nom de l'école, il serait bien qu'il en informe le CA.
- Escouade Pédagogique
 - Mission : faire rayonner le projet éducatif de l'Écollectif
 - Soutenir l'équipe-école dans les projets novateurs (demandes de subventions, développement de projet de recherche-action, réseautage, etc.)
 - Clarifier l'implication familiale et favoriser l'implication des parents de concert avec les efforts de la CÉA.
 - Évaluer la pertinence de faire une nouvelle demande de statut

Le comité a demandé à la direction d'être impliquée dans les décisions entourant le format de présentation du projet éducatif.

Autres:

Proposition de créer une adresse courriel générique pour le CÉ.

Prochaine rencontre du CA de la CÉA est le 16 décembre

8. Correspondance

Dépôt de la lettre du CAÉ datée du 4 décembre (voir annexe).

Le logo, ainsi que son processus de création a été présenté pour la première fois au CÉ la veille du marché où il serait utilisé par les élèves pour la confection des chandails. Le CÉ a interrogé la démarche de consultation, mais soucieux de ne pas retarder le projet des élèves a approuvé l'utilisation du logo et a consenti à ce qu'il soit utilisé comme logo sous condition que celui-ci et le processus qui a soutenu sa création respecte celui du CSS.

Le projet de la classe de 4e année est de faire des chandails. Le point de départ n'était pas de changer le logo de l'Écollectif. La personne qui a travaillé sur le logo, pro bono, ne souhaitait pas gérer un processus de consultation.

Proposition de faire un "dévoilement" du logo avec le comité du 40ème. Explication de ce dernier.

Proposition que Maryse aille faire la présentation de son travail auprès du CA de la CÉA.

Le CÉ accueille la lettre et reconnaît que le CA aurait dû être informé de la démarche en cours.

Cette situation souligne l'importance d'accroître les communications entre les différentes instances et personnes impliquées.

5. Pour consultation (1/2)

5.2. Partage de documents du CÉ

Un dossier partagé Google Drive est disponible pour les documents relatifs au CÉ.

5.3. Communication entre les instances

- L'ODJ du CÉ débutera toujours par les nouvelles de la CÉA. Il est souhaité et encouragé qu'un représentant du CA participe aux rencontres du CÉ.
- Lorsque la direction organise des rencontres avec le CA, la présidente du CÉ sera invitée (ex. la rencontre à venir sur le financement).

- Proposition de ramener les communications sur les espaces par les enseignants de manière systématique lors des rencontres du personnel. Karine indique qu'elle placera un point récurrent à cet effet à l'ODJ de ces rencontres.
- Il faudrait que le CA clarifie quelle enseignante est sur quel espace.
- Idéalement, il devrait toujours y avoir un membre du CA, une enseignante et un responsable de l'espace. Il est visé de formaliser ce trio de communication.
- Idéalement, les membres du CÉ devraient être engagés sur au moins un espace de la CÉAÉ.
- Il est proposé de formaliser les rencontres entre les deux présidentes.

3. Pour adoption

3.1 Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil (Art. 66 et 108)

Ce point est déplacé au prochain CÉ

4. Pour approbation

4.1 Activité parascolaire (art. 87)

4.1.1 Cours de danse

Yasmine Charara propose l'approbation, secondé par Gisèle Tardif et approuvé à l'unanimité.

4.1.2 Tonus

Gisèle Tardif propose l'approbation, secondé par Catherine Villeneuve et approuvé à l'unanimité.

4.1.3. Improvisation

Il y a eu une demande de financement auprès de l'école, mais il n'y a pas de mesure pour le financement des activités parascolaires. Une demande a aussi été faite auprès du CA de la CÉA.

Selon la disponibilité du local, Laura Lefebvre propose l'approbation, secondé par Yasmine Charara et approuvé à l'unanimité.

4.2 Activité de financement de la classe d'Emmanuelle

Dîner pizza et vente de baume à lèvres pour le financement du voyage de fin d'année

Mélanie Bell propose l'approbation, secondé par Yasmine Charara et approuvé à l'unanimité.

4.3 Guide d'admission

Le document doit être revu par le CA.

Lorsque le document sera terminé, il sera envoyé pour approbation par courriel aux membres du CÉ, avant la rencontre obligatoire pour les potentiels nouveaux parents prévue le 15 janvier 2025.

On vise une adoption à la prochaine rencontre.

5. Pour consultation (2/2)

5.1 Consultation des élèves en 24-25 (Art. 89.2 et 110.4);

Les consultations en cours (cours d'écoles, décorations des corridors, etc.) sont supportés par le CÉ. Il est proposé que les élèves soient consultés pour créer le texte qui accompagnera le logo.

6. Pour information

6.1 Présentation et suivi du projet éducatif (Art. 74 et 109);

On demande à ce que ce point soit abordé de concert avec des nouvelles du projet du Cadre de référence de l'Écollectif (Niska).

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

6.2 Inscription scolaire en résumé (nouvelles politique et procédure d'organisation scolaire)

Résumé de la nouvelle politique et procédure d'organisation scolaire.

7. Affaires nouvelles (2/2)

7.1 Nouvelles de l'école;

Ce point est reporté.

7.2 Nouvelles du service de garde ;

Ce point est reporté.

7.3 Nouvelles de la présidence;

Ce point est reporté.

7.4 Nouvelles du comité de parents ;

Ce point est reporté.

9. Varia.

S/O

10. Levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée à 19h15

Proposée par Gisèle Tardif et soutenue par Catherine Villeneuve

Accepté à l'unanimité.